



Compte-Rendu du Conseil Municipal Du 28 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le vingt-deux octobre deux mille vingt.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BAILAN Bernard, M. MAURIN Pierre, M. ROUSSET Philippe,
M. LORTEAU Christophe, Mme ALARIC Valérie,
Mme HOURDEBAIGT Dominique, M BROUILLARD Tony,
M. CHARREYRE Didier, Mme DUPERRIN Sandrine,
M. BENOIT Jérôme, M. DARJOUR Bruno, Mme PETIT Danielle.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. TORRES Daniel, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne,
M. BOUCHERIE Frédéric.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUSSET Philippe.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

II – ENTREPRISE GERMY – RENOVATION DE DEUX PORTES DU SANITAIRE PUBLIC – PLACE DE L'ÉGLISE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de prix établie par l'entreprise GERMY Jean-Yves relative à la rénovation de deux portes du sanitaire public situé sur la place de l'Église.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 1 888.00 € HT, soit un montant total TTC de 2 265.60 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de l'entreprise GERMY Jean-Yves pour un montant HT de 1 888.00 € (soit un montant total de 2 265.60 € TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

III - DECISION MODIFICATIVE N°3 - COMMUNE

Vu les travaux supplémentaires relatifs au remplacement de la charpente côté nord de l'Eglise Saint-Pierre-d'Eyrans, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget comme suit :

Désignation compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2152 : Installations de voirie	3 566.00 €			
D 21568 : Autre matériel et outillage	1 579.00 €			
D 2183 : Matériel de bureau et info	2 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 145.00 €			
D2313-71 : Travaux Eglise		16 451.00 €		
D 2313-802 : Stade	6 000.00 €			
D 2313-903 : Cabinet médical	1 306.00 €			
D 2313-9010 : Eclairage Public	2 000.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	9 306.00 €	16 451.00 €		
Total	16 451.00 €	16 451.00 €		
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

IV - TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE - AVENANT N°1 – SARL GREZIL

Vu les travaux de restauration de l'Eglise Saint Pierre d'Eyrans, il convient de procéder à modifier la répartition du phasage des interventions du lot maçonnerie.

Monsieur Le maire présente au Conseil Municipal l'avenant N°1, établi par la société GREZIL comme suit :

Tranche ferme : 19 648.97 € HT
Avenant n° 1 : + 3 039.17 € HT
TOTAL – Tranche ferme 22 688.14 € HT

Tranche conditionnelle : 68 799.31 € HT
Avenant n°1 : - 3 039.17 € HT
TOTAL – Tranche conditionnelle : 65 760.14 € HT

Le montant du devis HT est de 3 039.17 €, soit un montant TTC de 3 647.00 €.

Après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le devis de la société GREZIL pour un montant HT de 3 039.19 €, soit un montant TTC de 3 647.00 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes pour la réalisation des travaux.

V – CHOIX D’UN FOURNISSEUR – TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE

Vu le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 relatif à l’obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne.

Entendu que les collectivités territoriales doivent fournir à titre gratuit un service de paiement en ligne, accessible aux usagers par l’intermédiaire de téléservices, et le cas échéant d’applications mobiles, connectés à internet.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les diverses offres afin de déterminer un fournisseur pour l’achat ou la location d’un terminal de paiement électronique.

	Location 48 mois	Achat
JDC	960.00 € HT	535.00 € HT
CAPSYS	1 248.00 € HT	593.75 € HT

Après en avoir écouté l’exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de retenir le devis de la société JDC pour un montant HT de 960.00 €, soit un montant TTC de 1 152.00 € comprenant la location d’un terminal de paiement pour 4 ans, incluant la livraison, la formation, l’assistance technique, l’échange standard du matériel ainsi sur les communications IP illimitées.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour la location de ces fournitures.

VI – DEVIS – MARQUAGE AU SOL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres de prix réceptionnées concernant le marquage au sol :

- Rue des Ecoles,
- Route de la Citadelle,
- Cité la Clairière
- Route de Royan,
- Route des Moulins.

	HT	TTC
SIGNALAX	5 139.00 €	6 166.80 €
SERI	4 701.60 €	5 641.92 €

Monsieur Le Maire ajoute que la proposition de SERI émet des options à ajouter à son devis de base :

- Bande discontinue de place de parking enduit pulvérisé = 170 ml (1.60 €/ml),
- Petit logo PMR en enduit = 2 U (30 € HT/unité),
- Devis incomplet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** compte tenu des tarifs de retenir la Société SIGNALAX pour un montant HT de 5 139.00 € (soit un montant TTC de 6 166.80 €),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

VII – PUBLICATION D’UNE ANNONCE DE RECHERCHE D’UN MEDECIN GENERALISTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une offre de prix émanant de REMPLAFRANCE concernant la publication d’une annonce de recherche d’un médecin généraliste.

Le montant HT de cette estimation s’élève à 1 000.00 € HT, soit un montant total TTC de 1 200.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** la proposition de RemplaFrance pour un montant HT de 1 000.00 € (soit un montant TTC de 1 200.00 €),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

VIII – QUESTIONS

A) Aire de retournement – Lieu-dit l’Hôpital :

Monsieur Le Maire informe au Conseil Municipal d’une réunion avec le SMICVAL prévue le 30/10/2020 afin de visualiser le périmètre requis au retournement pour le camion de collecte.

B) Recherche de propriétaires :

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal avoir contacté par courrier Mme GIRAC, propriétaire d’une parcelle située rue du Four à Chaux afin que celle-ci procède à son entretien. Mme GIRAC nous ayant informé ne pas être la seule propriétaire et n’ayant pas d’information à ce sujet, Mme GIRAC a été invité à se rapprocher d’un notaire.

LEVEE DE SEANCE
